

Édito

Après une période de tests avec quelques lycées pilotes à la fin de l'année scolaire dernière, les principaux problèmes applicatifs ont été réglés et les circuits de suivi sont opérationnels.

Les établissements scolaires ont reçu avant la rentrée un ensemble de documents de communication comprenant 5 affiches et un livret par enseignant (soit 18 000 au total) ; la grande majorité de ceux-ci a été distribuée lors de la pré-rentrée. Depuis cette date, les proviseurs ont également en leur possession les documents à caractère administratif, leur donnant toutes les informations pour adhérer au dispositif et bénéficier de la subvention prévue par le Conseil régional. Les premiers établissements commencent à peupler l'annuaire en important les fichiers de leurs utilisateurs.

Le « Bouquet de l'offre régionale » est automatiquement disponible dans tous les établissements. Côté lycées, le dispositif est donc en place, pour un démarrage progressif en fonction des décisions des conseils d'administration.

Gérard Puimatto, directeur-adjoint du CRDP d'Aix-Marseille.

Chiffres-clés

- Établissements ayant inscrit leurs élèves : **18**
- Éditeurs inscrits : **16**
- Titres inscrits : **60**, dont 5 libres
55 commerciaux (dont 17 sans les prix !)
- Titres en préparation : 8

À noter

L'Orme participe à **Éduc@tice** les 21-22-23 novembre à Paris-Porte de Versailles. Rendez-vous sur les stands de l'Orme et du Pôle logiciels libres du SCÉRÉN.

Côté éditeurs

Modification du workflow : les inscriptions des titres doivent maintenant être validées

Corrélyce est désormais en exploitation, avec un grand nombre d'utilisateurs. De ce fait, il n'est pas possible d'ouvrir en consultation des éléments de catalogue non opérationnels, ou ne présentant pas les qualités attendues pour une utilisation sereine. Or, les premières inscriptions au catalogue ont mis en évidence plusieurs difficultés : la rédaction des notices ne permet pas toujours d'aboutir à un catalogue réellement exploitable ; l'absence de données commerciales (grille tarifaire) peut troubler les usagers ; et surtout, l'absence d'un interfaçage CAS opérationnel ne permet pas de disposer d'un accès valide.

Le *workflow* d'inscription des ressources a donc été modifié : la validation par l'éditeur bascule la notice du mode « brouillon » au mode « à valider » et génère l'envoi d'un avis aux administrateurs Corrélyce. Ceux-ci vérifient la conformité de la notice, de la présentation commerciale, de l'accès CAS, etc., et la rendent visible si les conditions sont réalisées. Dans le cas contraire, la notice repasse en mode brouillon et l'éditeur en est avisé.

• LES NOTICES ET LEUR RÉALISATION

Dans de très nombreux cas, les notices d'essai qui nous ont été fournies au printemps dernier ne présentent pas les qualités documentaires attendues : les résumés sont davantage commerciaux que descriptifs ; le choix des mots-clés n'est pas toujours bon ; les adresses URL du premier onglet pointent souvent sur le site de l'éditeur, et non sur une page spécifique au produit ; plus généralement, les éléments d'indexation sont peu homogènes.

Conscients de la difficulté de l'exercice, les documentalistes des CRDP de la Région ont revu vos notices, afin de leur donner la rigueur et la neutralité souhaitées. Pour le futur proche, nous cherchons une solution de type prestation qui vous permette de vous dégager de ce problème. Dans un second temps, nous proposerons des formations pour vos documentalistes afin de les aider à utiliser la norme LomFR.

Dans les jours qui viennent, nous prendrons contact avec chacun d'entre vous pour vous soumettre le travail réalisé et évoquer ensemble les solutions de réalisation des notices futures. Vos idées sont les bienvenues.

• LA FICHE COMMERCIALE

Le problème concerne ceux d'entre vous qui n'ont pas encore rempli les grilles de prix pour leurs titres. Il y a un risque que vous receviez des bons de commande à 0 euro. Il est donc nécessaire que les informations commerciales soient renseignées au plus tôt.

• INTERFAÇAGE CAS

L'interfaçage CAS est obligatoire pour tous les produits commerciaux et, plus généralement, pour tous ceux qui veulent journaliser ou contrôler leurs accès via Corrélyce. Le Pôle TIC du CRDP d'Aix-Marseille est à votre disposition pour pallier les difficultés de réalisation. Un document en ligne dans l'espace « Informations éditeurs » apporte toutes les précisions utiles à ce sujet.

Titres éligibles : critères de sélection

Les titres proposés doivent être des titres de ressources en ligne et autonomes (ce qui exclut les compléments de titres off line, les présentations d'œuvre sur CD ou en livre). Ils doivent s'adresser in fine aux lycéens ; les titres concernant les seuls enseignants ne sont pas à inscrire au catalogue.

Mise à disposition de spécimens

Au cours des visites en établissement, une demande nous a été soumise que nous souhaitons étudier avec vous : la mise à disposition d'un ou deux spécimens par établissement, dans la même logique que les spécimens papier. Nous pensons que ce dispositif facilitera grandement la découverte et la justification « éclairée » des demandes d'abonnements.

Nous vous soumettons le fonctionnement suivant : deux abonnements « spécimen » sont concédés à chaque lycée, affectés par le superviseur pour une période limitée (1 ou 2 mois) au-delà de laquelle l'abonnement est automatiquement « désaffecté » de son bénéficiaire. Ces spécimens n'apparaissent pas dans « Les titres de mon établissement » et une information sur le site en décrit l'usage et les conditions. Nous attendons vos avis sur ce sujet.

Le site Corrélyce

Il est désormais accessible à l'adresse suivante :

<http://correlyce.regionpaca.fr>

Il comprend notamment une rubrique « Actualités » abondante (colonne de droite du site), et une rubrique « Informations éditeurs » qui reprend toutes les informations et documents destinés aux éditeurs et proposant Corrélyce. Une FAQ est également mise en place pour vous apporter des réponses aux questions les plus fréquentes.



Création d'établissements génériques

La création de trois établissements génériques a été décidée afin de couvrir l'ensemble des besoins en matière de contrôle, promotion, test et animation.

« Corrélyce/Corrélyce », géré par la Direction des lycées du Conseil régional, répond aux besoins d'administration, de supervision et de démonstration par la Région. Les membres du comité Corrélyce y ont un compte, ainsi que les responsables de la Région (éditeur de la plate-forme).

« Nice/crdp-nice » et « Marseille/crdp-aix-marseille » seront utilisés pour les tests, l'animation sur le terrain et les démonstrations. Les membres des équipes académiques (points Ac@r, CDDP) ainsi que les corps d'inspection ont des comptes attribués, sous la responsabilité du CRDP de leur académie.

Exit donc l'établissement DEMO créé pendant la phase de test. En dehors des abonnements automatiques (bouquet du Conseil régional), ces établissements ne devraient avoir besoin que d'abonnements de type « spécimens ».

Le guichet éditeur de Corrélyce

STRUCTURE	CONTACT
Auralog	M. Blanco
CNS (Canal Numérique des Savoirs)	M. Laberge
CIRDD Paca	M. Zurbach
CRDP d'Aix-Marseille	M. Baltayan
CRDP de Nice	M. Papadopoulou
Edumédia	M. Sol
Fondation JAE	M. Loasil
INA (Institut national de l'audiovisuel)	Mme Maurice
Jériko	Mme Barrière
KNÉ (Kiosque numérique de l'éducation)	M. Julien
Lesite.tv	Mme Daroux
Paraschool	M. Travade
R&D Information Orientation	M. Goddard
Région PACA	M. Mazo
Sésamath	M. Clerc

Contact : correlyce@crdp-aix-marseille.fr

Lettre éditée par le CRDP d'Aix-Marseille

